



Entretien préalable licenciement

Par **Manon**, le **03/05/2012** à **09:29**

Bonjour

Après l'entretien le directeur général a exigé de la déléguée qu'elle lui remette les notes qu'elle avait notée pendant l'entretien ,

Avait il le droit de le faire ?

Avait-il le droit pendant l'entretien d'appeler son conseiller juridique extérieur à l'entreprise ?

Avait-il le droit de dire à la déléguée de ne pas outrepasser ses droits?

(pour me destabiliser pendant l'entretien rien de tel, de ce fait je n'ai posé en tout et pour qu'une seule question à la déléguée)

Le fait que le directeur général annonce pendant l'entretien que c'est lui qui reprend mon poste, n'y a t-il pas là un conflit d'intéret entre lui et moi ?

Merci à l'avance de votre réponse

Par **pat76**, le **03/05/2012** à **16:57**

Bonjour Manon

La déléguée a remis les notes?

Il n'avait pas le droit d'appeler qui que ce soit pendant l'entretien préalable.

La déléguée vous a remis une copie de ses notes?

Par **Manon**, le **03/05/2012** à **17:33**

oui elle a remis les notes.

Par **pat76**, le **03/05/2012** à **19:43**

rebonjour

La déléguée a bien précisé dans son rapport que le directeur général avait appelé son conseiller juridique pendant l'entretien préalable?

Quel est le motif du licenciement?

Par **Manon**, le **03/05/2012** à **19:54**

c'est un licenciement économique